



CHANTIER
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

**Mémoire du Chantier de l'économie sociale
présenté dans le cadre de la consultation publique
sur la Plan de développement de Montréal
Montréal c'est votre ville. Exprimez-la !**

Office de consultation publique de Montréal

Septembre 2013



L'ÉCONOMIE SOCIALE.
ÇA PARLE D'ARGENT ET DE VALEURS HUMAINES.

Introduction

Le Chantier de l'économie sociale est heureux de pouvoir participer aux consultations sur le Plan de développement de Montréal. Cette démarche est fort importante pour l'avenir de la métropole.

En tant qu'organisation nationale regroupant une grande diversité d'acteurs de toutes les régions du Québec, nous souhaitons tout d'abord expliquer les raisons qui nous ont incités à intervenir lors de cette consultation publique.

En premier lieu, nous sommes préoccupés par le développement de la métropole, non seulement pour le bien-être des Montréalais mais aussi pour celui de l'ensemble des Québécois. Nous sommes convaincus, comme vous tous, que l'avenir d'un Québec prospère et solidaire passe nécessairement par une métropole dynamique où le développement économique et social se conjugue dans une perspective de réel développement durable. Les enjeux qui seront débattus dans le cadre de cette démarche sont ainsi d'intérêt métropolitain mais également national.

En deuxième lieu, en tant qu'organisation qui représente les acteurs de l'économie sociale, nous sommes particulièrement concernés par la nécessaire reconnaissance par les autorités montréalaises de la contribution importante de l'économie sociale à la santé économique, sociale et culturelle de Montréal. Nous croyons que le rôle historique qu'ont joué les organisations et entreprises de l'économie sociale a été un des facteurs stratégiques qui a permis de faire de Montréal un endroit où la qualité de vie et la cohésion sociale se comparent très positivement à d'autres grandes villes. Les orientations qui découleront de ces consultations peuvent avoir un rôle déterminant sur la capacité des acteurs de l'économie sociale de poursuivre et d'intensifier leur contribution au développement de la métropole.

Soulignons qu'à la demande de la Ville de Montréal, le Chantier de l'économie sociale a contribué activement à la démarche qui a mené à la signature du *Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable*. Le Chantier est signataire de cette entente et participe au comité de mise en œuvre du partenariat. Notre intervention aujourd'hui se veut une manifestation de notre engagement pour la réussite de ce partenariat.

Nous terminons notre introduction en soulignant que, comme organisation nationale, nous n'avons pas la prétention de pouvoir intervenir sur des éléments plus pointus du débat. Le Chantier de l'économie sociale s'appuie, en premier lieu, sur ses membres de la région de Montréal pour apporter des propositions concrètes et des observations plus opérationnelles dans le cadre de cette commission. Au cours des dernières années, afin de tenir compte des réalités régionales, le Chantier a établi des partenariats formels avec des Pôles régionaux d'économie sociale dans toutes les régions du Québec. Les pôles régionaux ont par ailleurs été reconnus par le gouvernement du Québec, dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale, dévoilé en novembre 2008. À Montréal, le Comité d'économie sociale de l'Île de Montréal (CÉSIM), un comité de la Conférence régionale des élus, constitue le pôle régional. De plus, les corporations de développement économique communautaire (CDEC), la Coopérative de développement régional Montréal-Laval et certains centres locaux de développement (CLD) de la métropole sont des membres et des partenaires du Chantier et du CÉSIM. Ces organisations œuvrent quotidiennement dans le soutien à la création et au développement d'entreprises collectives et privées qui participent ainsi à la mise en œuvre d'une vision inclusive et cohésive du développement de leur communauté. Nos remarques seront ainsi de nature générale et visent à apporter une contribution à la vision globale sur laquelle s'appuiera, nous l'espérons, le prochain Plan de développement de Montréal.

1. Adhésion aux principes du plan de développement

Le Chantier de l'économie sociale salue la volonté clairement affirmée de s'appuyer sur les principes de développement durable pour entrevoir l'aménagement du territoire. En 2013, il serait totalement irresponsable de faire fi des enjeux sociaux et environnementaux du développement des villes si l'on se soucie réellement du sort des générations futures.

Le défi du développement durable doit bien sûr aller plus loin que des paroles et de bonnes intentions. Il doit être la base de l'ensemble des décisions de nature économique, financière et autre que prendra l'administration municipale au cours des prochaines années. Mais un véritable développement durable ne peut pas s'appuyer uniquement sur l'action des pouvoirs publics. Ce sont l'ensemble des citoyens, des institutions, des entreprises et des organisations qui doivent contribuer, chacun à leur façon, à l'atteinte de ces objectifs.

Or, l'économie sociale est le résultat direct de l'action citoyenne au cœur de l'économie. À travers l'entrepreneuriat collectif, les milliers d'hommes et de femmes font le choix d'entreprendre afin de répondre aux besoins et aux aspirations de leur collectivité. Il constitue ainsi un atout majeur pour l'avenir de Montréal. Rappelons à ce sujet que les entreprises d'économie sociale, par définition, favorisent un développement qui tient compte à la fois des impératifs sociaux, économiques, environnementaux et culturels et qu'elles partagent les valeurs du développement durable.

Ce mémoire vise à souligner la contribution importante de l'économie sociale à l'atteinte des objectifs du Plan de développement de Montréal et à mettre de l'avant des conditions nécessaires pour que le développement de Montréal puisse s'appuyer sur le plein potentiel de cette économie à valeurs humaines.

2. Contribution de l'économie sociale à une meilleure qualité de vie pour les Montréalais et Montréalaises

Le premier axe du Plan de développement de Montréal, *Vivre et grandir à Montréal*, vise à faire de Montréal un milieu où chacun peut vivre, grandir et s'épanouir tout le long de sa vie. D'entrée de jeu, soulignons que nous ne partons pas collectivement de zéro. Bien au contraire. Montréal est reconnu internationalement pour sa qualité de vie. Les entreprises et organisations d'économie sociale sont partie prenante de cette réussite et leur contribution à l'amélioration de cette qualité est de plus en plus reconnue.

Le document *Un partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable*¹ rappelle bien la contribution historique de l'économie sociale au développement de Montréal. En voici un extrait :

« L'économie sociale fait partie du paysage socio-économique de Montréal depuis plus d'un siècle. Les entreprises collectives à statut coopératif, mutualiste et à but non but lucratif ont contribué au développement de la métropole en répondant aux besoins des citoyens de diverses façons. Ces entreprises contribuent à la création de la richesse et offrent des possibilités d'emploi autant à des travailleurs scolarisés qu'à des personnes vivant des situations d'exclusion du marché du travail. Elles contribuent aussi à l'amélioration de la qualité de vie à Montréal par la création de services de proximité accessibles dans des domaines aussi variés que les loisirs, la culture, les services de garde, l'aide aux aînés, la santé, les services sociaux, la gestion des matières résiduelles, la restauration ou l'alimentation. Enfin, des organisations d'économie sociale ont œuvré d'une manière importante à la revitalisation de quartiers en difficulté, dans une perspective de

¹ Un partenariat pour un développement solidaire et durable, Ville de Montréal, 2009

développement durable. Elles ont permis à des milliers de Montréalais d'avoir accès à un logement convenable grâce à la création de coopératives et d'OBNL en habitation. »

En plus de contribuer au développement de Montréal, les entreprises d'économie sociale peuvent aussi mettre en valeur ses traits distinctifs et concourir à son rayonnement à travers le monde. Ainsi, la TOHU, avec le festival Montréal complètement Cirque, contribue à faire de Montréal un haut lieu de l'art circassien. De même, la Société des arts technologiques (SAT), à la fine pointe des arts numériques, sait réinventer de façon originale les liens entre les citoyens et les technologies.

Par ailleurs, compte tenu de l'importance accordée aux enjeux liés à l'habitation dans le document de consultation, nous nous permettons de rappeler que l'habitation communautaire, qu'elle prenne forme à travers des coopératives ou des organismes sans but lucratif, joue un rôle important dans le développement immobilier à Montréal. Outil de développement local et véritable politique sociale, le logement communautaire sert plusieurs causes. Ainsi, plus de 20 000 ménages sont logés présentement dans des coopératives et des OSBL en habitation.

Au cours des dernières années, de nouveaux secteurs sont venus également renforcer la contribution historique de l'économie sociale à la qualité de vie à Montréal en réponse à de nouveaux besoins et à de nouvelles aspirations des Montréalais :

- La consommation responsable : la prise de conscience de plus en plus grande de la population montréalaise quant à l'importance de faire des achats responsables a favorisé le développement de secteurs comme la mode éthique, l'éco-design et le commerce équitable.
- Les arts et la culture : depuis une dizaine d'années, à Montréal, la volonté des citoyens d'intégrer la culture dans l'amélioration de la qualité de vie de leur quartier a donné naissance à plus de 550 initiatives (répertoriées) d'économie sociale à mission culturelle. Ces entreprises se distinguent par leur travail en vue de mettre en place une plus grande démocratie culturelle qui se décline sous diverses formes : l'accès à la culture dans son quartier grâce à une décentralisation des ressources et des acteurs culturels; la participation active de la population dans la réalisation d'un projet culturel résultat de la prise en charge citoyenne; l'inclusion sociale, qui tend la main aux moins nantis, aux autres cultures, aux jeunes.
- L'environnement/développement durable : la sensibilisation des Montréalais aux enjeux environnementaux a donné naissance à de nombreuses initiatives d'économie sociale dans ce domaine. Avec la *Loi sur le développement durable* de nombreuses institutions montréalaises ont choisi de faire affaires avec les entreprises d'économie sociale ou développent des politiques de développement durable et d'achats responsables qui les amènent à réfléchir et à explorer les possibilités de collaboration avec des entreprises d'économie sociale. La gestion des matières résiduelles est un secteur dans lequel il y a une présence d'entreprises d'économie sociale mais où le plein potentiel est loin d'être atteint.
- La sécurité alimentaire / bioalimentaire : l'intérêt pour ce qui touche l'alimentation et la sécurité alimentaire connaît un essor dans plusieurs arrondissements montréalais avec des projets de développement de marchés communautaires, de marchés saisonniers ou autres. On trouve aussi un ensemble d'initiatives liées à l'agriculture urbaine de même que des entreprises qui prennent en charge les services alimentaires dans les écoles ou autres institutions. Ces initiatives visent notamment à assurer l'accès à des produits frais et locaux à coûts abordables. Ce secteur possède un fort potentiel de développement.

- Les loisirs et le tourisme : de nouveaux projets dans le secteur du loisir et du tourisme sont en développement ou prennent forme notamment dans le domaine de l'hôtellerie et de l'animation d'espaces publics ou verts.
- Les entreprises d'économie sociales sont de plus en plus présentes dans le secteur des communications et des nouvelles technologies de l'information : données ouvertes, logiciel libre, accès au Wi-Fi, approches citoyennes de l'information.

Avec ces exemples, on peut constater la contribution historique et future de l'économie sociale à la qualité de vie dans la métropole et ce, dans toutes ses dimensions. Qu'il s'agisse de consolider des quartiers existants ou d'assurer la croissance résidentielle de certains, les entreprises et organisations collectives sont une partie intégrante des pistes de solution.

3. Travailler et étudier à Montréal : pour une approche inclusive et durable

Le Chantier salue la volonté exprimée dans le plan de développement de renforcer le transport actif et collectif ainsi que d'améliorer le transport de marchandise par une gestion intégrée. Ce sont des enjeux de taille au cœur de la mission et du rôle de la municipalité.

Par ailleurs, la ville peut aussi agir de manière directe ou indirecte pour assurer que Montréal demeure un lieu de travail et d'études pour le plus grand nombre de personnes dans une perspective d'inclusion sociale. Pour ce faire, les entreprises d'économie sociale ont le potentiel d'intervenir spécifiquement sur plusieurs enjeux.

Le Logement étudiant est l'un de ces enjeux. Montréal est une ville universitaire et doit son attractivité, en partie, à la présence de sept établissements universitaires d'envergure internationale et de 26 institutions de niveau collégial publiques et privées. La présence d'une cohorte aussi importante de personnes aux études (185 000 personnes) a nécessairement un impact sur le marché locatif². En absence de logements étudiants abordables, les étudiants occupent des logements qui pourraient être disponibles pour les familles. Cela entraîne une hausse du taux d'occupation et, par conséquent, une hausse des prix des loyers. Ceci a un impact négatif sur la rétention des familles à Montréal et va à l'encontre de ce qui est souhaité dans le plan de développement.

Le Chantier partage ainsi les préoccupations du groupe Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE) quant à l'importance de soutenir le développement de logements abordables pour les étudiants. Cette initiative d'économie sociale, à laquelle le Chantier participe, illustre une fois de plus la contribution importante des projets collectifs qui naissent des besoins des résidents de Montréal et qui trouvent réponse grâce à une action collective citoyenne appuyée les pouvoirs publics.

Ainsi, le Chantier de l'économie sociale appuie les recommandations de l'UTILE à l'effet de reconnaître l'attraction et la rétention de la population étudiante comme un enjeu pour le développement de Montréal, de loger une plus grande partie de la population étudiante dans des projets dédiés pour alléger la pression sur les logements pour les familles, d'identifier le logement étudiant comme facteur de revitalisation urbaine, économique et sociale et de soutenir l'intervention des autres niveaux de gouvernement afin de favoriser des projets coopératifs de logement étudiant.

L'inclusion d'un plus grand nombre de Montréalais au marché de travail est également un enjeu à considérer. Le taux de chômage demeure souvent trop élevé dans la métropole. Les défis sont de taille afin

² Données colligées par l'UTILE à partir de MELS, 2011a, MELS, 2011b.

d'augmenter le taux d'activité et de continuer à réduire le chômage et la pauvreté en offrant des emplois de qualité au plus grand nombre. Lorsqu'on examine les principaux indicateurs économiques des personnes nées hors du Canada sur l'île de Montréal en 2006, on constate que le taux d'emploi des personnes actives de 15 ans et plus est de 52,4 % (59,6 % chez les hommes et 45,6 % chez les femmes), un taux inférieur à celui de l'ensemble de la population active de 15 ans et plus du Québec (58 % pour l'ensemble, 63,4 % chez les hommes et 53,1 % chez les femmes)³. Bien que l'ensemble des employeurs doivent contribuer à relever ce défi, ce sont des entreprises d'économie sociale qui ont historiquement démontré leur volonté et leur capacité d'intégrer des personnes marginalisées au marché du travail.

Le Plan de développement de Montréal ne soulève pas directement l'enjeu de l'intégration sociale et de l'intégration au marché du travail des personnes quand il fait état d'enjeux économiques. Par contre, dans les actions proposées, il souligne la nécessité d'intervenir dans les secteurs défavorisés. Or, un élément clé dans la lutte contre la défavorisation, voire la pauvreté, est l'accès à l'emploi. Ainsi, le Chantier de l'économie sociale tient à souligner l'importance de se préoccuper non seulement des pôles d'emploi et du transport des personnes et des marchandises mais également de la dimension d'inclusion sur le plan de l'emploi. Dans ce cadre, la contribution des entreprises d'économie sociale est non négligeable.

Les entreprises d'économie sociale déploient des services de proximité et sont des acteurs de développement local qui font la différence dans les quartiers où elles sont situées. Nous souhaitons qu'une attention particulière soit portée à la hausse du coût des loyers dans certains secteurs. Nous souhaitons également qu'une réflexion soit menée quant aux façons de permettre aux entreprises d'économie sociale, dont les CPE, de se maintenir, de se développer et de s'installer au cœur des quartiers, près de leurs clientèles.

4. Aménager la Ville dans une perspective de développement durable

Le plan de développement rappelle le rôle de leadership que la Ville de Montréal doit assurer afin d'encadrer le développement, notamment les grands projets qui vont façonner la ville. Dans ce domaine, les acteurs de l'économie sociale ont une contribution importante à apporter dans une perspective de développement durable. L'expérience des initiatives d'économie sociale comme la TOHU ou la Société de développement Angus illustre bien la capacité de concrétiser une volonté de développement durable dans des projets d'envergure. Cette force doit servir davantage à l'avenir afin d'aménager la ville dans une perspective durable.

Ainsi, Montréal doit s'appuyer davantage sur la contribution des acteurs de l'économie sociale dans les processus de planification et de mise en œuvre de grands projets comme le souligne le partenariat en économie sociale signé par les acteurs avec la Ville de Montréal :

« Dans le contexte de Montréal 2025, plusieurs grands projets profitent d'investissements publics et privés importants. Mentionnons, par exemple, le Quartier des spectacles, la cour de triage d'Outremont, le site de Postes Canada sur les berges du canal de Lachine ou encore les centres hospitaliers universitaires. Or, des entreprises d'économie sociale ont acquis une expertise pertinente dans l'aménagement de sites majeurs dans une perspective de développement durable, non seulement en raison de leur intervention dans la formation professionnelle et l'insertion sociale, mais aussi pour ce qui est du respect de normes environnementales et de l'intégration du transport collectif et actif dès la conception des projets. Cette expertise est de plus en plus reconnue par les promoteurs de grands projets publics et privés. D'autres entrepreneurs collectifs,

³ Statistique Canada, *Recensement 2006*, compilations spéciales. Traitement et analyse : INRS-UCS.

en particulier dans le secteur des services, possèdent toutes les compétences requises pour offrir des solutions d'affaires pertinentes et à valeur sociale ajoutée pour les grands projets montréalais.

En ce qui a trait aux projets qui comportent des investissements publics majeurs, la Ville de Montréal entend favoriser l'intégration de l'économie sociale dans une perspective de développement durable. Quant aux projets majeurs financés par des investissements privés, elle entend aussi encourager des collaborations entre les promoteurs privés concernés et les acteurs de l'économie sociale, et ce, pour renforcer la contribution de l'économie sociale dans les grands projets montréalais »

5. La contribution de l'économie sociale à la modernisation des infrastructures

Comme le document de consultation le souligne, le défi de modernisation des infrastructures est de taille et les moyens financiers pour y arriver demeurent insuffisants. Le Chantier n'a pas l'intention d'intervenir sur les enjeux de priorisation ni les approches de financement. Par contre, nous tenons à souligner la contribution modeste mais réelle des acteurs de l'économie sociale au maintien et au développement d'infrastructures collectives au service des citoyens.

L'expérience du partenariat entre la Ville de Montréal et les organisations de loisirs comme les YMCA, le Centre communautaire Le Mainbourg, l'Association culturelle du Sud-Ouest et le Centre multimédia de l'Est, qui sont des entreprises collectives gestionnaires d'infrastructures culturelles municipales, constitue une illustration du potentiel de ce partenariat public-communautaire. Au cours des dernières années, le nombre de projets en immobiliers communautaires s'est accru considérablement. Dans la majorité des cas, le financement avait également une dimension partenariale, mobilisant ainsi des ressources financières privées et publiques.

L'apport de l'économie sociale dans le domaine des infrastructures dépassent le partage des coûts de construction. Il repose également sur la capacité des organisations d'économie sociale de mobiliser des citoyens dans la gestion et les opérations de ces initiatives, assurant non seulement des coûts de gestion raisonnables, mais surtout une capacité de répondre de manière flexible et adaptée aux besoins locaux à partir d'une gestion démocratique et inclusive.

En d'autres mots, si la gestion des égouts et des routes demeure exclusivement une responsabilité publique prioritaire, il faut miser davantage sur des partenariats publics-collectifs afin de répondre adéquatement à d'autres besoins aussi importants que sont l'accès à des infrastructures communautaires et culturelles modernes et accueillantes.

6. Plan d'action municipal : quatre recommandations

Le plan d'action municipal proposé dans le Plan de développement de Montréal identifie une série d'actions prioritaires pour la Ville de Montréal. Comme nous l'avons mentionné en introduction, le Chantier de l'économie sociale n'interviendra pas sur la pertinence relative des mesures présentées. Nous faisons le choix de nous concentrer sur quelques recommandations centrales visant à s'assurer que l'économie sociale puisse jouer pleinement son rôle dans le développement de la ville et au bénéfice de l'ensemble des Montréalais.

Recommandation 1 : Reconnaître la contribution de l'économie sociale au développement de la ville et assurer la présence de ses représentants dans les diverses instances de concertation

Le plan d'action soumis à la consultation publique présente les grandes priorités pour le développement de Montréal du point de vue de l'administration publique, notamment pour les infrastructures et les grands projets. Mais, comme nous l'avons souligné au départ, une ville se développe aussi grâce aux initiatives de sa population, de ses institutions et de ses entrepreneurs. Sa vitalité présente et future est issue de la contribution non seulement du secteur privé et du secteur public mais également de l'ensemble des organisations collectives qui ont façonné les quartiers et la ville dans son ensemble. Il faut en finir avec une vision binaire de la réalité économique de Montréal qui s'appuie soit sur le privé soit sur le public. Les solutions aux défis de Montréal doivent s'appuyer sur la contribution de tous les secteurs d'une économie plurielle, y inclut l'économie sociale. Concrètement, cette reconnaissance doit se traduire par l'ouverture de l'ensemble des programmes et mesures de soutien au développement des entreprises afin qu'ils soient adaptés aux réalités propres des entreprises de statuts coopératif, sans but lucratif ou mutuel. À titre d'exemple, il serait pertinent d'assurer l'adaptation du programme réussir@Montréal - volet industrie, afin qu'il puisse être accessible aux entreprises d'économie sociale.

Un autre exemple est celui de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels. Bien qu'il s'avère un bon outil pour répondre aux besoins de développement en matière d'habitation sociale et communautaire, il n'est pas adéquat pour les autres secteurs de l'économie sociale et notamment les secteurs de l'immobilier collectif et du tourisme social et culturel qui nécessitent des investissements importants dépassant la capacité de financement des fonds locaux des CDEC et des CLD (FLI, FIES, FLS, FDEM). Le Chantier de l'économie sociale appuie la proposition du Regroupement des CDEC de Montréal qui invite la Ville de Montréal, en partenariat avec d'autres intervenants, à étudier la pertinence de mettre en place un fonds d'investissement montréalais pour les grands projets en économie sociale. Comme le souligne le mémoire des CDEC dans le cadre de ces consultations, « il ne faudrait pas tarder, car déjà plusieurs projets d'immobilier collectif pointent à l'horizon : la transformation des églises Sainte-Brigide, Saint-Clément, Très-Saint-Nom-de-Jésus, l'îlot Saint-Pierre, le complexe muséal Château Dufresne – Studio Nincheri, l'Espace culturel Centre-Nord (La Cenne)».

Finalement, pour assurer leur contribution maximale au développement de la ville, les acteurs de l'économie sociale doivent être pleinement reconnus dans le dialogue et les délibérations sur les enjeux de développement. La culture de la concertation et la capacité de travailler ensemble font partie des atouts de Montréal et les diverses formes de collaborations doivent se poursuivre. Peu importe la forme que cela prendra, le Chantier de l'économie sociale souligne l'importance d'intégrer à tous les niveaux des représentants de l'économie sociale. Les acteurs de l'économie sociale apportent une approche originale et innovante à des problèmes et à des défis complexes. Ils ont démontré leur capacité à trouver de nouvelles solutions, à mobiliser de nouvelles ressources, à créer de nouveaux partenariats et ce, dans l'intérêt collectif. Dans les années à venir, il faut maximiser leur contribution au développement de Montréal.

Recommandation 2 : Favoriser l'achat de biens et de services auprès des entreprises d'économie sociale par divers moyens

Bien qu'ils n'aient pas toujours des objectifs sociaux explicites, les marchés publics représentent, ici et ailleurs dans le monde, un levier majeur au service du développement durable et du mieux-être des collectivités. C'est pourquoi de plus en plus de pouvoirs publics estiment que les dépenses publiques dans l'économie du Québec doivent, autant que possible, être mises au service du mieux-être des populations. Acquérir des biens et services auprès d'une entreprise d'économie sociale permet de faire d'une pierre deux coups! En effet, il est de plus en plus reconnu que ces entreprises, en plus d'être collectives, démocratiques, transparentes et éthiques, utilisent leurs surplus afin de contribuer au développement des collectivités. Elles génèrent donc de multiples retombées positives. Au niveau international, le recours aux

marchés publics à des fins sociales est une pratique de plus en plus répandue, même dans le contexte de la globalisation de l'économie et des accords de libre-échange.

En mai dernier, la Ville de Montréal annonçait qu'elle devenait signataire de la déclaration d'engagement à l'achat public auprès des entreprises d'économie sociale. Nous saluons ce geste. Rappelons-le, cette déclaration d'engagement est l'une des initiatives mise de l'avant par le gouvernement du Québec en juin 2011 sous le slogan « L'économie sociale: J'achète! » dont l'objectif est de faire en sorte que le pouvoir d'achat des institutions publiques contribuent davantage au développement des territoires. Bien que Montréal achète déjà une partie de ses biens et services auprès des entreprises d'économie sociale, nous souhaitons que toutes les approches soient envisagées et mises de l'avant pour augmenter de façon significative les achats auprès des entreprises d'économie sociale. Il importe donc de poursuivre sur cette lancée et même d'oser aller plus loin.

Certains défis demeurent présents, notamment lorsqu'il est question d'établir des contrats de gré à gré pour la gestion des matières résiduelles. En cohérence avec les accords de libéralisation de marché, la Loi sur les cités et villes et le code municipal permettent de conclure des marchés avec les OBNL et ce, peu importe le montant du contrat. Deux domaines en sont toutefois exclus : la gestion des matières résiduelles et la construction. Bien que les municipalités ou les organismes municipaux puissent obtenir une dispense du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, il demeure que l'adjudication de contrat de gré à gré dans le domaine de la gestion des matières résiduelles demeure un processus complexe. De plus, les coopératives ne sont pas soumises aux mêmes règles d'adjudication de contrat.

Il y aurait donc lieu de trouver un juste milieu entre la simplification des règles et procédures et l'instauration de procédures saines et efficaces fondées sur des critères d'attribution liés à l'innovation et au caractère durable. En Europe, de nombreux pays ont choisi d'orienter leurs dépenses publiques vers l'économie sociale afin d'obtenir à la fois des services de qualité et d'atteindre des objectifs sociaux. Pour y arriver, plusieurs ont recours à des « clauses sociales », c'est-à-dire des dispositions particulières permettant de formuler des critères dans des conventions et des cahiers des charges d'un marché public en faveur de normes sociales et environnementales (conditions de travail, formation, protection de l'environnement). D'autres approches sont aussi utilisées : les clauses d'exécution, les marchés réservés et les partenariats public-collectivités.

Voici des exemples inspirants :

- En Italie, dès 1991, certains marchés ont été réservés aux coopératives locales en raison de leur intérêt collectif.
- En France, lors d'appels d'offres du secteur public, à prix égal ou équivalent, un droit de préférence est attribué à l'offre présentée par une société coopérative ouvrière de production, par un groupement de producteurs agricoles, par un artisan, par une société coopérative d'artisans ou par une société coopérative d'artistes ou par des entreprises adaptées.
- La Loi 11.947 du gouvernement du Brésil, votée en juin 2009, assure l'accès pour tous les élèves fréquentant des établissements d'enseignement public à des repas scolaires dont 30% doivent provenir de l'agriculture familiale, majoritairement organisée de manière coopérative ou associative. Au Brésil, ces entreprises sont connues comme des entreprises d'économie solidaire basées sur la propriété et la gestion collectives. En réservant cette part de marché importante à des petits producteurs, l'État leur assure non seulement un revenu mais aussi un développement territorial plus équitable.

Recommandation 3 : Assurer un soutien au développement de l'entrepreneuriat collectif par l'action locale

Il y a 30 ans, la première corporation de développement économique communautaire a vu le jour dans le quartier Pointe Saint-Charles à la suite d'une mobilisation citoyenne. Cette initiative est née de la volonté citoyenne de créer des emplois et d'améliorer la qualité de vie. Trente ans plus tard, Montréal est choyée de pouvoir s'appuyer sur ces organisations de développement local qui font l'envie de beaucoup d'autres villes à travers le monde. Administrés par des centaines de bénévoles issus de tous les secteurs de la société montréalaise, mobilisant des citoyens, des entreprises, des organisations communautaires, des syndicats, des acteurs culturels, des institutions et des élus, les CDEC et les CLD qui se sont ajoutés, jouent un rôle majeur dans le développement des quartiers et des arrondissements de Montréal.

Le rôle des CDEC dans le soutien aux entreprises collectives est central. Dans bien des cas, l'appui des CDEC a été déterminant dans l'émergence des plus grandes réalisations en économie sociale. Du Cinéma Beaubien à l'entreprise d'insertion Aux petites mains, de L'Itinéraire à CIBL 101, 5 Radio-Montréal, les CDEC ont offert un soutien et un accompagnement essentiel à la réussite de ces projets. Ce qui n'est pas surprenant. Les entreprises d'économie sociale naissent des besoins et des aspirations des communautés. Par le fait même, ce sont des intervenants locaux les mieux habilités pour soutenir de telles initiatives. De plus, la politique de développement local du gouvernement du Québec donne un mandat clair aux centres locaux de développement afin qu'ils soutiennent les entreprises d'économie sociale. Ce soutien a pris des formes diverses au cours des années. À titre d'exemple, la mise en place d'un service de deuxième ligne pour appuyer les projets illustre la capacité d'innovation des CDEC pour soutenir l'économie sociale.

Pour toutes ces raisons, le Chantier de l'économie souligne l'importance de reconnaître la contribution essentielle des CDEC et des autres structures de développement local dans l'atteinte des objectifs du plan d'action et, plus particulièrement, de leur accorder les mandats et les moyens de poursuivre et de renforcer leur soutien à l'économie sociale.

Recommandation 4 : Renouveler le cadre de partenariat en économie sociale et assurer son suivi

Tel que mentionné auparavant dans ce document, le *Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable* mis sur pied par la Ville de Montréal en 2009 a permis une reconnaissance formelle de la contribution de l'économie sociale au développement durable de Montréal. Ce partenariat renforce la position de leadership de Montréal en la matière. Il importe de renouveler le cadre de partenariat et d'assurer son suivi.

Conclusion

Pour le Chantier de l'économie sociale, il est important que les interventions qui seront déployées à partir du Plan de développement de Montréal soient déterminantes pour l'avenir de la métropole. En ce sens, il importe que la Ville de Montréal accorde à l'économie sociale une place prépondérante. En effet, l'économie sociale s'inscrit dans une perspective de développement durable correspondant aux principes mis de l'avant par la ville. De plus, les entreprises collectives permettent aux populations locales de se doter de services de proximité qui répondent à leurs besoins, tout en portant des aspirations citoyennes et en contribuant au rayonnement de Montréal à l'international. Ainsi, les organisations et les entreprises de l'économie sociale sont des acteurs incontournables dans le développement de la ville et leur contribution à la vitalité et au mieux-être des communautés est inestimable.

En outre, le Plan de développement de Montréal doit permettre une ouverture des programmes et mesures afin de les rendre accessibles aux entreprises collectives Il doit aussi favoriser l'achat de biens et services auprès de ces entreprises. De même, les organisations de soutien au développement local doivent avoir les moyens de soutenir adéquatement la mise en œuvre et le développement d'initiatives d'entrepreneuriat collectif. Enfin, il est important de renouveler le cadre de partenariat en économie sociale et d'assurer son suivi À notre avis, ces conditions sont essentielles pour permettre aux entreprises collectives de jouer adéquatement leur rôle et de réaliser pleinement leur potentiel.